



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	7	3

**OBJET : 18-1 - AVENUE PHILIPPE
ROCHAT - PARCELLE BI 55 -
ACQUISITION A TITRE ONEREUX
AUPRES DU DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

3090/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le 07 OCT. 2021
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

07 OCT. 2021
Par délégation du Maire,
L'Attachée principale territoriale,



Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 1 OCTOBRE 2021

Le vendredi 1 octobre 2021 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 24/09/2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone
TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-
HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin
RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard
DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc
FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Paul SASSI, M. Gerald LACOSTE,
Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David
SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL
JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme
Stephanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO,
Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M.
Arnaud VIE, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Serge AMAR,
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
M. Bernard MONIER à Mme Alexia MISSANA,
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,
Mme Sophie NASICA à M. David SIMPLOT,
M. Alain BERNARD à M. Marc ANFOSSO,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE

Absents : M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVEL, Mme Khadija AOUAMI.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e)
pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME – FONCIER – DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

A l'occasion de la rationalisation des services départementaux et de leur relocalisation dans leur nouveau siège SDA LITTORAL OUEST, avenue Jean Michard Pélissier, la Commune a pris avec le Département des Alpes Maritimes pour connaître leur projet sur l'ancien centre d'exploitation routier « Rochat » sis 37 avenue Philippe Rochat cadastré section BI n°55.

Ces locaux d'une superficie utile totale de 260 m² sont composés de garage et dépôt pour 158 m², de vestiaires et espace de stockage pour 26 m² et de bureaux pour 76m².

Par lettre du 24 juin 2021, le Président du Conseil Départemental a proposé de céder les locaux de l'avenue Philippe Rochat pour un montant de 200 000 euros conforme à l'avis de France Domaine. Cette valeur a été estimée sur la base des biens en l'état assortie d'une clause de retour à meilleure fortune sur 20 ans.

Le Département des Alpes-Maritimes accepte également une mise à disposition anticipée pour permettre de programmer les travaux de réhabilitation et rénovation si nécessaire.
Ces locaux répondent aujourd'hui aux besoins logistiques des associations d'aides solidaires, dont les activités ne cessent d'augmenter.

Soucieuse d'une prise en charge adaptée des personnes en situation de précarité, d'exclusion, de pauvreté et afin de contribuer à la pérennité des activités des associations qui leur viennent en aide, la Commune a souhaité s'engager et se positionner sur le bien qui sera destiné à un espace d'aides solidaires et de stockage.

Pour mener à bien ce projet et permettre d'optimiser l'accès, il est également envisagé d'acquérir la parcelle mitoyenne cadastrée section BI n°54 dont la négociation amiable a été engagée avec les propriétaires.

OUÏ CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

/ **A l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'acquisition auprès du Département des Alpes-Maritimes d'un immeuble sis 37 avenue Philippe Rochat cadastré BI n° 55 ;

- **DIT** que cette acquisition se fait aux prix de 200 000 euros conforme à l'avis de France Domaine du 25 mai 2021 ;

- **ACCEPTÉ** que cette acquisition soit assortie d'une clause de retour à meilleure fortune sur 20 ans ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.18-1 - AVENUE PHILIPPE ROCHAT - PARCELLE BI 55 - ACQUISTION A TITRE ONEREUX AUPRES DU
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Date de transmission de l'acte : 07/10/2021

Date de réception de l'accusé de
réception : 07/10/2021

Numéro de l'acte : 744926 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20211001-744926-DE

Date de décision : 01/10/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions